

LEGION M
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 euros
Siège social : 8 rue des Magnolias
85120 SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN
911 876 688 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 1^{er} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le premier avril,

A dix-sept heures,

La Société « LEGION M », représentée par M. Victor MASSE, associé unique de la Société

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- ✓ Transformation de la société en Société à Responsabilité Limitée
- ✓ Constatation de la fin du mandat de M. Victor MASSE de ses fonctions de Président
- ✓ Nomination de Monsieur Victor MASSE en qualité de Gérant
- ✓ Modification de l'objet social
- ✓ Modification de la dénomination sociale
- ✓ Transfert du siège social
- ✓ Comptes et résultat de l'exercice en cours
- ✓ Adoption des statuts de la société sous sa nouvelle forme
- ✓ Constatation de la réalisation définitive de la transformation
- ✓ Confirmation du régime d'imposition
- ✓ Formalités et pouvoirs

1^{ère} Décision : Transformation de la société en Société à Responsabilité Limitée

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport sur la situation de la société, et après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, décide, en application des dispositions des articles 1836 et 1844-3 du Code Civil, de transformer la société en Société A Responsabilité Limitée (SARL), et ce à compter du **1^{er} avril 2025 minuit**.

Sous sa forme nouvelle, la société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les Sociétés A Responsabilité Limitée et par les nouveaux statuts ci-après établis.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La durée de la société reste inchangée.

Le capital social fixé à la somme de 1 500 euros sera désormais divisé en 1 500 parts sociales de 1 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui seront attribuées comme suit :

- A M. Victor MASSE, 1 500 parts sociales numérotées de 1 à 1 500 inclus

2^{ème} Décision : Constatation de la fin du mandat de M. Victor MASSE de ses fonctions de Président

Suite à la transformation de la SAS en SARL, l'associé unique constate la fin du mandat de Président de M. Victor MASSE, à compter du 31 mars 2025, 23h59.

3^{ème} Décision : Nomination de Monsieur Victor MASSE en qualité de Gérant

L'associé unique, statuant aux conditions requises sous la nouvelle forme sociétaire, décide de nommer en qualité de Gérant de la société, à compter 1^{er} avril 2025 minuit, pour une durée indéterminée :

Monsieur Victor MASSE

né le 1^{er} juillet 1993, à NIORT (79)

demeurant 12 bis rue de la Tucasserie – 85800 LE FENOILLER

Monsieur Victor MASSE accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées, déclare n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi sur l'assainissement des professions commerciales.

Dans les rapports entre associés, le Gérant peut accomplir tous actes de direction, de gestion et d'administration de la Société, dans la limite de l'objet social. La définition des orientations stratégiques de la société et leur mise en œuvre seront également de la compétence du Gérant.

4^{ème} Décision : Modification de l'objet social

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société en supprimant l'activité « La réalisation de toute activité de nettoyage et notamment de dératisation, désinsectisation, désinfection, dégraissage, destruction hyménoptères, traitement des taupes, d'une part ainsi que le négoce de tous produits s'y rapportant notamment produits antiparasitaires d'autre part. » et en ajoutant les activités suivantes :

- La création, la production, la réalisation, l'édition et la diffusion de contenus audiovisuels, photographiques et multimédias, sous tous formats et sur tous supports numériques et en ligne.
- L'édition et la gestion de Plateformes et de chaînes de diffusion sur les réseaux sociaux et autres médias numériques.

L'objet social est désormais rédigé comme suit :

- La création, la production, la réalisation, l'édition et la diffusion de contenus audiovisuels, photographiques et multimédias, sous tous formats et sur tous supports numériques et en ligne.
- L'édition et la gestion de Plateformes et de chaînes de diffusion sur les réseaux sociaux et autres médias numériques.
- Toutes prestations de services concernant notamment la gestion d'entreprise, toutes prestations de direction à l'égard des sociétés filiales
- La possession et la gestion de biens de nature mobilière : titres de société, portefeuille boursier ou de valeurs mobilières, dans le cadre d'une holding
- La prise et la gestion de participations financières, mobilières ou immobilières dans toutes sociétés situées en France ou à l'étranger
- Tout acte de gestion, de disposition et d'administration du patrimoine social, tout investissement à caractère professionnel, financier ou autre, tel que, notamment la création, la location, l'achat, la vente, l'échange, la location-gérance de tous établissements, fonds de commerce ou artisanal
- L'acquisition, la vente, la gestion, la location, la prise à bail ou à crédit-bail et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers
- La construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation, l'entretien de tous bâtiments et terrains »

5^{ème} Décision : Modification de la dénomination sociale

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale qui sera : « VICTOR MEDIA », à compter de ce jour.

6^{ème} Décision : Transfert du siège social

L'associé unique décide le transfert du siège social du 8 rue des Magnolias – 85120 SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN vers le 43 bis route des Amis de la Nature – 85340 LES SABLES D'OLONNE, et ce à compter du 1^{er} avril 2025.

7^{ème} Décision : Comptes et résultat de l'exercice en cours

Les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2025 seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions prévues aux nouveaux statuts et fixées par les dispositions applicables aux Sociétés A Responsabilité Limitée.

8^{ème} Décision : Adoption des statuts de la société sous sa nouvelle forme

L'associé unique, en conséquence de la décision de transformation de la société en Société A Responsabilité Limitée adoptée sous la décision précédente, adopte le texte des statuts régissant la société sous sa nouvelle forme.

9^{ème} Décision : Constatation de la réalisation définitive de la transformation

L'associé unique, comme conséquence de l'adoption des décisions précédentes, constate la réalisation définitive de la transformation de la société en Société A Responsabilité Limitée.

Cette transformation a pour date d'effet le 1^{er} avril 2025.

10^{ème} Décision : Confirmation du régime fiscal

Suite à la transformation de la SAS en SARL, l'associé unique confirme que la Société restera soumise à l'Impôt sur les sociétés pour l'imposition de ses résultats.

11^{ème} Décision : Formalités et pouvoirs

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Monsieur Victor MASSE

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

Victor MASSE

✓ Certified by  yousign

Cadre réservé à

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
VENDEE

Le 03/04/2025 Dossier 2025 00021463, référence 8504P01 2025 A 01128

Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros

Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros